Agence de la santé
et des services sociaux
du Saguenay–
Lac-Saint-Jean

Québec

ORDONNANCE COLLECTIVE

R02-OC-06	Initier un traitement contre la pédiculose et en assurer le suivi

INDICATION	GROUPE DE PERSONNES VISÉES
■ Permettre à la population de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et des centres de santé autochtones atteinte de pédiculose et n'ayant pas d'ordonnance individuelle de pédiculicides d'y avoir accès rapidement, et lui fournir les renseignements appropriés pour prévenir la contagion en matière de pédiculose du cuir chevelu. **Note :** L'ordonnance collective ne peut en aucun cas être utilisée à titre préventif d'une infestation.	■ Tout usager, adulte ou enfant chez qui l'on a diagnostiqué une infestation de poux de tête.
CONTRE-INDICATION	**PROFESSIONNELS VISÉS**
■ Hypersensibilité ou allergie au produit utilisé ou à l'une de ses composantes. Se référer à la section 2.1.	■ Infirmières de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Centres de santé d'Obedjiwan et de Mashteuiatsh. ■ Pharmaciens communautaires du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

CONDITIONS

- Présence d'au moins une nymphe vivante ou un pou vivant dans les cheveux ou sur le cuir chevelu.
- Présence des lentes vivantes à moins de 6 mm du cuir chevelu (infestation probable) plus un ou plusieurs des critères suivants :
  - contact étroit (probabilité de contact tête-à-tête) avec une personne porteuse d'une infestation de poux de tête active confirmée dans la fratrie ou ailleurs (chez des amis, à l'école, autre);
  - lentes vivantes au 17e jour du début d'un traitement (échec);
  - éclosion de poux de tête dans le milieu fréquenté par la personne;
  - prurit du cuir chevelu, sans cause apparente connue et d'une durée de plus d'une semaine.

MÉDECIN RÉPONDANT	ACTIVITÉS RÉSERVÉES (LOI 90)[1]
L'ordonnance collective devra être individualisée au nom du Dr Donald Aubin, directeur de la santé publique et de l'évaluation. En cas de problème ou pour obtenir des précisions, le professionnel (infirmière ou pharmacien) doit s'adresser à la Direction de la santé publique et de l'évaluation, Service en maladies infectieuses (Saguenay 418 545-4980) et (Lac-Saint-Jean 418 275-5660). Réponse téléphonique de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi.	**Aux infirmières :** ■ Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique. ■ Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance. **Aux pharmaciens :** ■ Initier ou ajuster, selon l'ordonnance collective, la thérapie médicamenteuse. ■ Surveiller la thérapie médicamenteuse.
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	**PROTOCOLE**
28 janvier 2013	Référence à un protocole : ☒ oui ☐ non

1) Projet de loi 90, loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (chapitre 33) sanctionné le 14 juin 2001.

1. INTERVENTIONS DES PROFESSIONNELS VISÉS

Interventions de chacun des professionnels visés par l'ordonnance collective en application de leurs champs d'exercice et des activités qui leur sont réservées.

1.1 Infirmière

- Procède à l'évaluation de l'infestation par la présence de poux ou de lentes viables.
- Identifie les contacts étroits qui ont eu lieu dans les dernières semaines, incite à dépister s'il y a d'autres cas de pédiculose dans l'entourage (membres de la famille ou contacts étroits) et précise que les personnes qui ont des poux ou des lentes vivantes doivent être traitées le plus simultanément possible.
- S'assure que la famille répond aux conditions pour l'utilisation de l'ordonnance.
- Fait le choix du traitement de 2 ou 3 applications, selon la séquence des options de traitement.
- Demande le consentement par écrit ou par téléphone aux parents pour faire l'évaluation de l'infestation ou pour appliquer le traitement.
- Complète le formulaire d'individualisation de l'ordonnance collective et le remet aux parents.
- Fait l'enseignement au sujet de la pédiculose et son traitement à l'enfant, sa famille et les autres contacts étroits identifiés lors de la première visite (remet le dépliant du ministère de la Santé et des Services sociaux).
- S'assure que l'enfant et sa famille se procurent les produits pédiculicides à la pharmacie.
- Assure le suivi de l'enfant et des autres contacts pendant et après le début du traitement.
- Fait les notes au dossier.

1.2 Pharmacien

- Procède à l'évaluation de l'infestation par les poux de tête si cela n'a pas déjà été fait par le parent ou l'infirmière.
- Complète le formulaire d'individualisation de l'ordonnance collective.
- Choisit le produit pédiculicide selon la séquence des options de traitement (section 2.1).
- Analyse la pharmacothérapie de la personne à la recherche d'allergies aux produits utilisés, procède au choix et à la validation du produit.
- Informe l'usager des effets indésirables du produit et des précautions à prendre.
- Donne les recommandations par rapport à l'utilisation du produit et du traitement, de même que les mesures non pharmacologiques appropriées (feuille en annexe du formulaire d'individualisation) et s'assure qu'elles soient bien comprises par l'usager (remettre à l'usager le dépliant *Poux… poux… poux… Tout savoir sur les poux de tête*). Si la personne atteinte de pédiculose est un enfant :
  - aviser le parent d'informer le milieu scolaire (de préférence l'infirmière scolaire) ou le responsable du milieu de garde de la présence de poux afin que les mesures appropriées soient appliquées le cas échéant.

2. OBJET DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

OBJECTIF DU TRAITEMENT : Éliminer les poux et les lentes.

2.1 CHOIX DU PRODUIT DE CATÉGORIE « 2 APPLICATIONS »

2.1.1 Kwellada-PMD 1% ou Nix®

Kwellada-PMD 1% ou Nix® (produits qui contiennent de la perméthrine 1 %) après shampoing	
Choix de traitement	**Contre-indication**
Pour tous les individus.	Hypersensibilité connue aux pyréthrines synthétiques telles que la perméthrine.
Caractéristiques thérapeutiques	**Précaution**
Pédiculicide et ovicide.	Allergie à l'herbe à poux ou aux chrysanthèmes.

Procédure pour l'application du produit

❶ Laver les cheveux avec un shampooing ordinaire **ne contenant pas de revitalisant.**

❷ Rincer les cheveux à l'eau claire et bien éponger avec une serviette.

❸ Bien agiter le flacon de produit contre les poux.

❹ Appliquer de 25 à 50 ml de produit sur le cuir chevelu (jusqu'à 100 ml si les cheveux sont longs). Masser pour bien enrober les cheveux de produit, surtout près de la nuque et derrière les oreilles.

❺ Laisser agir **pendant 10 minutes.**

❻ **Rincer à fond** à l'eau tiède.

☞ Ne pas rincer les cheveux dans le bain ou sous la douche pour éviter que les autres parties du corps entrent en contact avec le produit.

❼ Passer la chevelure au peigne fin après le traitement pour enlever les poux visibles et les lentes.

❽ Sécher les cheveux avec une autre serviette ou au séchoir.

☞ Après usage, déposer la serviette avec les articles à nettoyer.

❾ Utiliser le peigne fin pour enlever les poux et les lentes aux jours 2, 11 et 17 après le début du traitement.

⌘ Pour permettre une meilleure efficacité du traitement :

- Ne pas utiliser un shampoing 2 en 1 ni un revitalisant avant et après l'application du produit.
- Ne pas laver les cheveux durant 48 heures après l'application du produit.
- Ne pas utiliser de produit à base de vinaigre.

Répéter l'application du produit au jour 9 même en l'absence de poux ou de lentes vivantes

2.1.2 ProntoMD ou R &CMC

<table>
<tr><th colspan="2">ProntoMD ou R &CMC (produits contenant des pyréthrines et du butoxyde de pipéronyle)
Shampoing revitalisant</th></tr>
<tr><td>Choix de traitement</td><td>Contre-indication</td></tr>
<tr><td>Pour tous les individus.</td><td>Hypersensibilité connue aux pyréthrines naturelles ou synthétiques.</td></tr>
<tr><td>Caractéristiques thérapeutiques</td><td>Précaution</td></tr>
<tr><td>Pédiculicide et ovicide.</td><td>Utiliser avec prudence par les personnes allergiques aux chrysanthèmes ou à l’herbe à poux.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Procédure pour l’application du produit</td></tr>
<tr><td colspan="2">❶ Appliquer de 25 à 50 ml de produit sur les cheveux secs (jusqu’à 100 ml si les cheveux sont longs). Masser pour bien enrober les cheveux de produit, surtout près de la nuque et derrière les oreilles.
❷ Laisser agir pendant 10 minutes (sans diluer).
❸ Ajouter de l’eau en petite quantité jusqu’à la formation de mousse.
❹ Rincer à fond à l’eau tiède.
☞ Ne pas rincer les cheveux dans le bain ou sous la douche pour éviter que les autres parties du corps entrent en contact avec le produit.
❺ Passer la chevelure au peigne fin après le traitement pour enlever les poux visibles et les lentes.
❻ Sécher les cheveux avec une autre serviette ou au séchoir.
☞ Après usage, déposer la serviette avec les articles à nettoyer.
❼ Utiliser le peigne fin pour enlever les poux et les lentes aux jours 2, 11 et 17 après le début du traitement.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Répéter l’application au jour 9 même en l’absence de poux ou de lentes vivantes</td></tr>
</table>

2.1.3 NYDA^MD

NYDA^MD (Diméthicone 92 %)	
Choix de traitement	**Contre-indication**
Pour tous les individus.	Allergie connue à la diméthicone.
Caractéristiques thérapeutiques	**Précaution**
Pédiculicide et ovicide.	Absence de données chez les femmes enceintes ou qui allaitent et chez les enfants de < 2 ans.
Procédure pour l'application du produit	
❶ Appliquer le produit sur les **cheveux secs** (entre 10 et 34 ml en fonction de la longueur des cheveux). Masser pour bien imbiber les cheveux de produit, surtout près de la nuque et derrière les oreilles. Les cheveux doivent être complètement mouillés par le produit. ❷ Attendre 30 minutes. ❸ Passer la chevelure au peigne fin après le traitement pour enlever les poux visibles et les lentes. ❹ **Laisser sécher le produit sur les cheveux pendant au moins 8 heures (par exemple : toute la nuit).** ❺ Laver les cheveux avec un shampoing ordinaire. ❻ Sécher les cheveux avec une autre serviette ou au séchoir. ☞ Après usage, déposer la serviette avec les articles à nettoyer. ❼ Utiliser le peigne fin pour enlever les poux et les lentes aux jours 2, 11 et 17 après le début du traitement.	
Répéter l'application au jour 9 même en l'absence de poux ou de lentes vivantes	

2.2 CHOIX DU PRODUIT DE CATÉGORIE « 3 APPLICATIONS »

2.2.1 Resultz^MC

Resultz^MC (myristate d'isopropyle)	
Choix de traitement	**Contre-indication**
Pour tous les individus.	Allergie connue à une des composantes.
Caractéristiques thérapeutiques	**Précautions**
Pédiculicide, mais peu ou pas ovicide.	Absence de données chez les femmes enceintes ou qui allaitent et chez les enfants < 2 ans. Ce produit peut rendre glissantes les surfaces dures des sols et des baignoires. Ce produit peut tacher les textiles. Il est donc recommandé de protéger les vêtements et le mobilier.
Procédure pour l'application du produit	
❶ Appliquer le produit sur les **cheveux secs** en partant du cuir chevelu (environ 30 à 120 ml pour les cheveux longs). Masser pour bien enrober les cheveux de produit, surtout près de la nuque et derrière les oreilles. ❷ Laisser agir **pendant 10 minutes.** ❸ **Rincer les cheveux** à l'eau tiède et les laver avec le shampoing habituel, si désiré. La texture particulière de la chevelure après l'application peut persister après le rinçage, rendant les cheveux plus glissants et facilitant ainsi le passage du peigne fin. ❹ Sécher les cheveux avec une autre serviette ou au séchoir. ☞ Après usage, déposer la serviette avec les articles à nettoyer. ❺ Passer la chevelure au peigne fin après le traitement pour enlever les poux visibles et les lentes. ❻ Utiliser le peigne fin pour enlever les poux et les lentes aux jours 2, 11 et 17 après le début du traitement.	
Répéter l'application aux jours 7 et 14 même en l'absence de poux ou de lentes vivantes	

2.2.2 Zap

Zap (Huile d'anis étoilé, de noix de coco, d'essence de caranga odorata (Ylang-Ylang) et alcool isopropylique (ZAP)	
Choix de traitement	**Contre-indication**
Pour tous les individus.	■ Allergie connue à une des composantes.
Caractéristiques thérapeutiques	**Précautions**
Pédiculicide, mais peu ou pas ovicide.	■ Absence de données chez les femmes enceintes ou qui allaitent et les enfants < 2 ans. ■ Si affection préexistante au cuir chevelu.
Procédure pour l'application du produit	
❶ Vaporiser le produit sur les cheveux secs jusqu'à ce qu'ils soient légèrement humides. Faire attention de ne pas vaporiser dans les yeux, le nez ou la bouche. ❷ Masser pour bien enrober les cheveux de produit, surtout près de la nuque et derrière les oreilles. ❸ Laisser agir pendant au moins 15 minutes. ❹ Laver les cheveux avec le shampoing habituel. L'usage d'un revitalisant immédiatement après l'application du produit ne sera peut-être pas nécessaire. ❺ Passer la chevelure au peigne fin après le traitement pour enlever les poux visibles et les lentes. ❻ Sécher les cheveux avec une autre serviette ou au séchoir. ☞ Après usage, déposer la serviette avec les articles à nettoyer. ❼ Utiliser le peigne fin pour enlever les poux et les lentes aux jours 2, 11 et 17 après le début du traitement.	
Répéter l'application aux jours 7 et 14 même en l'absence de poux ou de lentes vivantes	

3. CLIENTÈLES POUR LESQUELLES UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DOIT ÊTRE PORTÉE

Chez la femme enceinte, les enfants de moins de 2 ans ou les personnes présentant de l'hypersensibilité ou allergie à une composante du produit, le choix du produit requerra une attention particulière du professionnel. Selon son jugement clinique, le pharmacien optera pour l'un ou l'autre des produits ou une consultation médicale pourra être demandée. Il en sera de même pour les personnes présentant des signes d'irritation ou d'infection du cuir chevelu.

Note : Considérant le peu de cheveux chez les enfants de moins de 6 mois, le traitement le plus approprié est généralement d'utiliser le peigne fin pour le retrait manuel des poux ou lentes tous les 3-4 jours jusqu'à l'obtention de trois examens de tête où aucun pou (nymphe ou adulte) ou lente vivante n'est trouvé.

4. PRODUITS COUVERTS POUR UN REMBOURSEMENT

Le régime général d'assurance médicaments du Québec (RGAMQ) couvre certains produits.

Produits couverts RGAMQ :	**Produits non couverts RGAMQ :**
▪ Kwellada-P 1 % ▪ Pronto ou R et C ▪ Resultz ▪ NYDA	▪ Nix 1% ▪ ZAP
N.B. – Avec une ordonnance, les produits contre les poux peuvent être obtenus gratuitement ou à un prix réduit, selon le régime d'assurance de la famille.	

5. INFORMATIONS À TRANSMETTRE À L'USAGER

5.1 Procédure pour les sourcils infestés

- Appliquer de la gelée de pétrole (Vaseline^{MD} ou Lacri-lube^{MD}) 2 à 4 fois par jour pendant une semaine.
- Par la suite, enlever les lentes mortes avec l'aide d'un peigne fin ou une pince à sourcils, en les faisant glisser le long du sourcil.

5.2 Procédure pour prévenir la contagion ou éviter d'être infesté

- Éviter les contacts tête-à-tête (risque de transmission plus élevé), une transmission est aussi possible sans contact tête-à-tête par l'effleurage des cheveux, l'air d'un séchoir à cheveux ou encore par électricité statique après le passage d'un peigne (maximum de 1 mètre).
- Attacher les cheveux longs.
- Ne pas partager les foulards, casquettes, tuques, peignes, barrettes.
- Ne pas utiliser de serviette, lit, oreiller, coussin, sac de couchage ayant été en contact prolongé avec une personne infestée.

Note : Certaines fibres de tissu comme la laine et le coton seraient des fibres plus propices au parasite.

5.3 Procédure pour l'examen visuel de la tête à l'aide d'un peigne fin

Procédure pour l'examen visuel de la tête à l'aide d'un peigne fin

L'examen des cheveux des enfants doit être fait par les parents, idéalement une fois par semaine et particulièrement pendant les périodes critiques, soit à l'automne et à l'hiver, ou au retour des vacances. Si quelqu'un de l'entourage a des poux, un examen quotidien peut être nécessaire. Les experts recommandent d'effectuer l'examen des cheveux à mains nues (sans gants) et d'appliquer du revitalisant sur les cheveux avant de passer le peigne fin. Le revitalisant aide à immobiliser le pou; il est alors plus facile de le trouver et de l'enlever. Par contre, il est contre-indiqué si l'on envisage de traiter le sujet infesté avec la perméthrine (il diminue l'efficacité de ce pédiculicide).

Voici les étapes à suivre :



1. Avoir à portée de main de l'eau tiède, une serviette en tissus, un peigne ordinaire ou une brosse à cheveux, un peigne fin pour les poux, un essuie tout en papier et une source de lumière.

2. Mouiller les cheveux à l'eau tiède et les éponger avec la serviette. Les cheveux doivent être humides, sans dégoutter.



3. L'ajout d'une petite quantité de revitalisant pour les cheveux peut grandement améliorer la recherche.

4. Se placer près d'une source de lumière (une fenêtre idéalement ou une lampe d'appoint).



5. Peigner les cheveux en entier, avec le peigne ordinaire ou la brosse à cheveux, afin de les lisser.

6. Commencer à passer le peigne fin en plaçant les dents sur le cuir chevelu, au sommet de la tête. Descendre le peigne doucement vers la pointe des cheveux.



7. Regarder attentivement les dents du peigne, à la lumière, après chaque coup de peigne.

8. Répéter les deux étapes précédentes, de façon à couvrir toute la tête.



9. Pour chercher les lentes, il faut séparer les cheveux en sections verticales très étroites avec un peigne.

10. Sous un bon éclairage, les cheveux ainsi séparés sont étalés et examinés de la racine jusqu'à la pointe.



Une attention particulière est portée à la partie postérieure et inférieure de la tête ainsi qu'à la région située derrière les oreilles. Une loupe peut aussi aider à la détection des poux et des lentes (grosseur d'une tête d'épingle jusqu'à celle d'une graine de sésame).

11. La présence d'un ou de plusieurs poux sur les dents du peigne fin est un signe d'infestation active. Enlever ces poux en essuyant le peigne fin sur l'essuie tout en papier.

12. Après l'examen de la tête, nettoyer le peigne fin sous l'eau du robinet, le laisser tremper dans un pédiculicide ou de l'eau chaude (de 5 à 10 min.).

13. Se laver les mains après l'examen.

Note : Un examen complet prend entre 10 et 30 minutes, selon l'expérience de l'examinateur.

Source : Health Protection Agency North West, U.K. 2010.
http://www.hpa.org.uk/webc/HPAwebFile/HPAweb_C/1296681612732

Photos de l'enfant : M. Barakat, 2012

5.4 Procédure pour le nettoyage des objets personnels

Le risque de transmission par des objets personnels est minime.

Marche à suivre si avis de traiter les objets personnels en contact prolongé ou intime avec la tête et les cheveux (literie, peignes, brosses à cheveux, chapeaux, casquettes et autres accessoires) :

- Faire tremper les effets personnels dans un shampoing contre les poux (non dilué) pendant 5 à 10 minutes.
  OU
- Faire tremper les effets personnels dans l'eau chaude (environ 65 °C ou 150 °F) pendant 5 à 10 minutes.
  OU
- Mettre les vêtements dans la sécheuse au réglage chaud, pendant 20 minutes.
  OU
- Faire nettoyer les vêtements à sec.
  OU
- Entreposer les effets personnels pendant 10 jours dans un sac de plastique.

ENTRETIEN

Ne pas consacrer votre énergie au ménage, mais plutôt utiliser votre énergie à enlever les lentes et les poux de la tête.

- Passer l'aspirateur sur les tapis et fauteuils qui ont pu être en contact prolongé avec la personne affectée. Les poux ne vivent pas longtemps en dehors du cuir chevelu des humains.
- Ne pas utiliser les vaporisateurs contre les meubles ayant été en contact avec les poux. Ces produits peuvent être toxiques s'ils sont inhalés.

Les poux ne colonisent pas les animaux de compagnie.

6. INFESTATION ACTIVE PERSISTANTE

SI ÉCHEC AU TRAITEMENT : Présence de lentes et poux vivants 17 jours après l'application du produit. Il faut en être sûr afin d'éviter un surtraitement.

6.1 Évaluation du cas avec les parents pour déterminer les causes d'échec et apporter les correctifs appropriés

- Mauvais diagnostic.
- Mauvaise recherche de cas parmi les contacts des personnes infestées.
- Coût et inaccessibilité du traitement.
- Non-respect du traitement (mode d'emploi non suivi – soit un temps d'application trop court ou un nombre d'applications insuffisant – dilution inadéquate du produit – soit l'application sur des cheveux trop mouillés, etc.).
- Facteurs socio-économiques (pauvreté, promiscuité, analphabétisme, autres barrières).
- Mauvais choix du produit (mode d'action, efficacité non appuyée par des études publiées).
- Utilisation d'acide acétique (vinaigre) ou de revitalisant pour les cheveux après l'utilisation d'un produit contenant de la perméthrine.

- Nouveau contact (après le traitement) ou contact persistant avec une personne infestée.
- Absence de politique de contrôle des poux.
- Manque de collaboration des personnes et des organisations concernées par l'infestation.
- Non-disponibilité des ressources pour la prévention et le contrôle de l'infestation.
- Déni, émoi social, stigmatisation ou situation de crise causés par la présence de poux.
- Résistance des poux aux produits utilisés pour les éliminer.

6.2 En cas d'échec

- Entreprendre un nouveau traitement avec un produit de composition différente.
  OU
- Procéder au traitement mécanique.

7. SUR LES NOTES D'OBSERVATION DE L'INFIRMIÈRE

- Éléments de l'évaluation ayant justifié l'application de l'ordonnance collective.
- Numéro et description de l'ordonnance collective.
- Traitement recommandé.
- Formulaire d'individualisation complété à l'intention du pharmacien communautaire.
- Date et signature de l'infirmière.

8. SUR LE FORMULAIRE D'INDIVIDUALISATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

- Numéro et description de l'ordonnance collective.
- Nom du médecin répondant, numéro de permis.
- Identification de la personne infectée.
- Identification des poux de tête (infestation active).
- Autres membres de la famille examinés.
- Transmission de l'information aux personnes en contact avec le cas de pédiculose.
- Utilisation antérieure d'un pédiculicide topique.
- Contre-indications et précautions.
- Traitement.
- Date, signature, numéros de permis et de téléphone de l'infirmière et du pharmacien.

Remettre à l'usager le dépliant *Poux… poux… poux… Tout savoir sur les poux de tête*

9. RÉFÉRENCES

- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (2012). *Guide d'intervention : Lignes directrices pour le contrôle de la pédiculose du cuir chevelu dans les écoles et les services de garde éducatifs à l'enfance.*
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (2012). *Poux… poux… poux… Tout savoir sur les poux de tête.* www.msss.gouv.qc.ca. Brochure.
- Institut national de santé publique (2008). *Mise à jour de l'Institut national de santé publique concernant la thérapie pédiculicide.* Mars.
- Institut national de santé publique du Québec. *Utilisation d'un shampoing pour animaux pour le traitement de la pédiculose chez l'humain.* Communiqué. www.inspq.qc.ca.
- Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord (2010). *Ordonnance collective OC-DSP-09-01 Initier un traitement contre la pédiculose.* Septembre.
- Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches DSPE (2012). *Ordonnance collective OC-002 CA.*

10. RÉDACTION

Les personnes qui ont collaboré à la rédaction :

- Mme Francine Simard, pharmacienne communautaire (territoire de Chicoutimi).
- Mme Guylaine Rousseau, pharmacienne communautaire (territoire de Jonquière).
- M. Jean-François Laroche, pharmacien (territoire du Lac-Saint-Jean Est).
- Mme Marie-Thérèse Lavoie, infirmière scolaire, CSSS de Chicoutimi
- Mme Jocelyne Daigneault, inf. M.Sc. agente de planification, programmation et recherche de l'Agence
- Mme Chantale Bilodeau, inf. B.Sc. agente de planification, programmation et recherche de l'Agence

Donald Aubin, M.D. Directeur de la santé publique et de l'évaluation	Date : 28 janvier 2013

Cette ordonnance collective est disponible sur le site Internet de la Direction de la santé publique et de l'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean à www.santesaglac.qc.

Mise à jour 7 mai 2013